



Kigali, le 17 février 1966.

I.1.5

Au Délégué à la Coopération technique,  
B e r n e.

Concerne : Frais de transfert Londres - Kigali.

Monsieur le Délégué,

Je m'empresse de vous envoyer ci-dessous le décompte des frais que m'a occasionné le déplacement de Londres à Kigali, interrompu par un bref séjour en Suisse pour y avoir des entretiens avec les services du Département politique et de la Coopération technique :

		<u>Fr.</u>
1.	<u>1966</u>	
	29.1	
	Taxi pour transport bagages ( frêt aérien ) au BEA Cargo Office, 14 Dilke Street, Chelsea Embankment, et pourboires	
	± 1.10.- au cours de 12.15	18.20
	31.1	
	Londres : Taxi ( Air Terminal ) et bus	
	± 17.6.- au cours de 12.15	10.60
	Genève : Taxe bus	4.--
	Porteur à la gare	5.60
	Billets Genève - Zurich, 2 1/2 personnes	93.--
	1.2	5.--
	Fribourg : Porteur	
	3.2	1.50
	" Réservation avion	
	6.2	5.--
	" Porteur	
	Zurich : Porteur	4.80
	" Taxe et bus	13.--

Vous trouverez ci-joint les trois billets Swisair pour le vol Londres - Kigali.

2. Les trois billets Genève - Zurich facturés ci-dessus n'étaient malheureusement valables que deux jours. Je ne m'en suis aperçu que quelques minutes avant mon départ de Fribourg ( direct de 08.10 ) pour Zurich - Kigali, le 6 février. Je me suis précipité au guichet pour en demander la prolongation. Mais on y a procédé à leur échange, ce qui a entraîné pour moi un déboursement supplémentaire de quelque 35 francs. Ce montant me semble nettement exagéré. Serait-il possible de vous assurer au guichet de la gare de Fribourg qu'aucune erreur n'a été commise ? L'échange des billets a été enregistré dans un grand livre, de sorte qu'il doit être aisé de retrouver l'opération à la date du 6 février. Les trois billets Fribourg - Zurich sont annexés au présent décompte.

3. Vous trouverez en outre ci-joint un décompte pour excédent de bagages - 20 kg - sur le parcours avion Londres -- Genève ( portant sur ~~£~~ 5.7.8 ou Fr. 65.-- ). Cet excédent provient du fait que la balance portative - qu'à titre de précaution j'avais achetée pour peser nos bagages - fonctionnait mal, que nos bagages étaient nombreux et qu'on a exigé à l'aéroport que nos bagages de cabine soient placés également sur le pèse-câlis. J'avais notamment avec moi une serviette dans laquelle j'avais réuni des objets relativement lourds, notamment des documents d'un poids respectable : elle pesait à elle seule 8 kg. Je vous saurais gré d'examiner la possibilité d'un remboursement.

Bien entendu, j'ai dû abandonner plusieurs choses à Fribourg pour éviter tout excédent sur le parcours Zurich - Kigali.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Annexes :

- 3 billets Swissair
- 3 billets CFF Fribourg-Zurich
- 1 bulletin d'excédent de bagages.